



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté

n° DDCSPP-SAG-2019/05 du 6 mars 2019

**portant désignation des membres du
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de la direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations d'Eure-et-Loir**

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°DDCSPP-SAG-2019/02 du 6 février 2019 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°DDCSPP-SAG-2019/04 du 12 février 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort du 9 janvier 2019 ;

Vu la décision prise en comité technique du 1^{er} février 2019, décidant que les personnes tirées au sort pour le comité technique représenteraient également le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail si l'organisation syndicale Force ouvrière n'était pas en mesure de désigner des représentants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir :

- M. Thierry PLACE, directeur départemental, président ;
- Mme Elodie DESWARTE, secrétaire générale.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir :

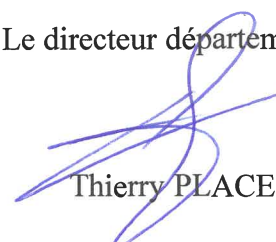
En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Sofiane BENHAMMOUD, Union Syndicale Solidaires Fonction Publique	M. Philippe GALBRUN, Union Syndicale Solidaires Fonction Publique
M. Frédéric DUBOIS, UNSA Fonction publique	Mme Aline CHARTRAIN, UNSA Fonction publique
Mme Nathalie HABERT, UNSA Fonction publique	Mme Catherine PROUST-GAVARD, UNSA Fonction publique
Mme Sophie GUERIN, sans affiliation	Mme Isabelle GUITTON, sans affiliation

Article 3

L'arrêté du 17 mars 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir est abrogé.

Fait à Chartres, le 6 mars 2019.

Le directeur départemental,



Thierry PLACE